



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Chorégies d'Orange

Question écrite n° 73558

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le financement des Chorégies d'Orange. En effet, depuis plusieurs années, la municipalité Front national a multiplié les difficultés et les entraves contre ce festival artistique. Ainsi, cette année, la municipalité FN d'Orange a estimé que la tenue de l'édition 2006 des Chorégies était menacée par une décision du ministère de la culture de réclamer des informations complémentaires sur un projet de couverture de la scène. Le président des Chorégies, qui défend la pérennité de ce festival depuis les premières attaques du FN, a estimé que « le festival ayant lieu dans onze mois, cela laissait le temps de trouver une solution ». Le festival poursuit son activité malgré l'absence de versement de la subvention municipale d'Orange en 2004 et en 2005. Cette situation d'instabilité du festival des Chorégies d'Orange, née de l'hostilité idéologique du Front national, ne peut subir les sursauts d'humeur d'une municipalité. Avec le soutien efficace de son président, ce festival devrait pouvoir bénéficier d'une assurance de financement stable, progressif et pluriannuel. Il lui demande donc de lui indiquer les dispositions qu'il compte prendre en ce sens.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité connaître la possibilité de réévaluer la subvention de l'État, versée aux Chorégies d'Orange, compte tenu d'une situation financière déséquilibrée, évaluée à plus de 100 000 euros. L'État est un partenaire des Chorégies d'Orange, qui connaissent un succès populaire considérable, plus de 40 000 spectateurs. Il est le premier financeur public direct de ce festival à hauteur de 275 000 euros. Toutefois, le Gouvernement a pris la décision de ne pas entrer dans la logique de la prise d'otage vers laquelle tout l'entraînait. C'est ainsi que le ministre de la culture et de la communication veille à ce que soient effectués les travaux de mise en sécurité nécessaires, à savoir la construction d'un toit destiné à protéger le mur exceptionnel du théâtre romain de la ville. L'État y participe à hauteur de 50 %, soit 2 millions d'euros. La commission supérieure des monuments historiques a émis un avis favorable sur ces travaux et le ministre de la culture et de la communication s'est personnellement assuré, en examinant lui-même le dossier avec les experts de ses services et les responsables du festival, que cette mise en sécurité était compatible avec la programmation artistique des Chorégies, afin qu'il n'y ait pas d'antagonisme entre, d'un côté, la protection des lieux, et, de l'autre, l'organisation de spectacles. Il est récemment apparu que ce chantier important de restauration pourrait être achevé avec un surcoût de 778 000 euros correspondant pour partie (268 000 euros) à des travaux de restauration et d'archéologie dont la nécessité est apparue au cours des travaux et, d'autre part, à des aménagements scéniques (510 000 euros) destinés à rendre le nouveau dispositif de toit compatible avec l'éclairage des spectacles programmés dans le théâtre antique, et notamment ceux des Chorégies. Les partenaires publics des Chorégies comme du chantier de restauration sont actuellement en discussion pour convenir des modalités de financement de ces différents surcoûts. Il va de soi que, dans ce contexte d'effort supplémentaire qui lui est demandé, l'État attend de la ville d'Orange qu'elle honore ses engagements relatifs aux Chorégies et qu'elle verse en particulier la subvention qu'elle leur doit au titre de 2004.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73558

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8452

Réponse publiée le : 7 mars 2006, page 2431